COMMUNE DE BOUSSU
7300 BOUSSU – 7301 HORNU

PROVINCE HAINAUT
Arrondissement de Mons

Service urbanisme.
065/717.312

rue Fr. Dorzée, 3
7300 Boussu

Boussu, le 05/08/2026

Etude du Notaire DASSELEER Jean-Charles
Rue François Dorzée(B), 12

7300 Boussu

Objet : **Renseignements notariaux.**

N/Réf. : 319-2026
Agent traitant : Katy Socha.
Katy.socha@boussu.be
Vos réf. : JCD/et 2260366

Concerne : articles D.IV.99 et D.IV.100 du CoDTbis et R.IV.105-1.
Rue Marius Renard, 143A à 7301 Hornu.

INFORMATIONS NOTARIALES
Formulaire

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 10/07/2026 relative à un bien sis Rue Marius Renard, 143A à 7301 Hornu, sur une parcelle cadastrée division 2, section A n°104N12 , nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT bis et R.IV.105-1.

Le bien est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Mons-Borinage approuvé par arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 9 novembre 1983 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Le bien est situé en zone réservée aux constructions résidentielles ouvertes ou semi-ouvertes et en zone de cours et jardins, dans le SOL n° 1 dit Bas-Courtils approuvé par le 12/09/1950 ;

Le bien en cause a fait l'objet d'un ou plusieurs permis d'urbanisme délivré(s) après le 01/01/1977 ;

- Permis d'urbanisme n° B-PU/057-2007 // n°40-20082007/0175 - Refus Collège le 02/07/2008 visant à transformation d'un hangar en salon de soins
- Permis d'urbanisme n° 50/2001HIST-2001/507180 - Refus Collège le 24/06/2001 visant à aménagement de 10 chambres meublées

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 01/01/1977 ,
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ;
Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de classe 3 ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;
Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir;
Le bien en cause a fait l'objet d'un(e) ou plusieurs renseignement notaire et/ou division de bien .

- renseignement notaire n°2007-5372007/0209 visant à demande de renseignements urbanistiques
- renseignement notaire n°2007-7112007/0314 visant à demande de renseignements urbanistiques

➢renseignement notaire n°440/2011
➢ renseignement notaire n°307-2025

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ;
Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;
Le bien est situé en zone égouttée ;
Le bien n'est pas en zone de protection.

Remarques

•En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
•le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires :

o**S.W.D.E.**, digue de Cuesmes, 29, à 7000 MONS.
o**ENGIE**, avenue du Parc d'Aventures Scientifique, n° 1, à 7080 FRAMERIES.
o**IDEATEL**, rue de Pâturages, 74, à 7390 QUAREGNON.
o**PROXIMUS**, rue Thomas Edison, 1, à 7000 MONS

Informations complémentaires

- le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance du service des eaux
- pas de plan d'alignement
- le bien n'est pas situé dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau
- le bien n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- le bien n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée
- pas de bien classé (art.196)
- le bien n'est pas localisé dans un site archéologique (art. 233)
- aucun permis de location n'a été délivré pour ce bien
- aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons.

De ce fait, nous ne pourrons être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe...]

Nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collège,

Le Directeur Général ff,

Alexandre CELESTRI.

COMMUNE de BOUSSU (HAINAUT)

Pour la Bourgmestre,
L'échevin délégué,

Eric BELLET.